



SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents  
Siège : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU  
Bureaux : 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU  
Tél. : 04.77.60.97.91

---

## COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2017 A 10h à St Denis de Cabanne

### COMPTE RENDU

Date de convocation : 20/03/2017  
Lieu : Mairie de St Denis de Cabanne

#### Membres présents (14) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
THOMAS Robert	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CHERVIER Bernard	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

#### Autres présents :

MONTARDE Daniel	(Communauté de communes Saône Beaujolais)
BIRON Jean-Laurent	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
FRANCOIS Justine	(technicienne ZH et agriculture - SYMISOA)
DEFOND Sophie	(secrétaire comptable - SYMISOA)
DEHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

#### Excusés :

CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

M. Valorge, maire de St Denis de Cabanne et président de Charlieu Belmont Communauté, accueille les délégués. Un tour de table a lieu, permettant à chaque délégué de se présenter.

M. Valorge demande à faire une intervention avant d'aborder l'ordre du jour :

Il rappelle aux délégués qu'il est l'un des plus anciens présents aujourd'hui à avoir suivi la mise en place du SYMISOA depuis les années 1995/2001, initialement sous l'impulsion de M. DUBUIS, alors président du Pays de Charlieu. Les 1ers échanges n'ont pu aboutir à l'époque, notamment du fait d'une opposition forte de certaines communes de Saône et Loire. Suite aux inondations de 2003 qui ont été un véritable déclic, M. LAPALLUS est parvenu à fédérer au prix d'un long travail de dialogue, l'ensemble des collectivités du bassin versant pour lancer le 1<sup>er</sup> contrat de rivière et créer le SYMISOA en 2008. Personne ne remet en cause le travail qu'il a accompli jusqu'à aujourd'hui.

M. Valorge explique que M. Lapallus n'était plus conseiller communautaire depuis 2010, après sa démission de la mairie de Charlieu. Il avait pu cependant être reconduit dans ses fonctions en étant délégué par la commune de Baudemont. En 2014, à nouveau conseiller municipal mais pas délégué communautaire, et souhaitant contribuer à l'élaboration du futur contrat, il avait cependant été élu comme délégué au syndicat par le conseil communautaire de Charlieu Belmont Communauté. La récente modification des statuts du syndicat du fait de l'entrée de la communauté de communes Saône Beaujolais et de la fusion des communautés de La Clayette Chauffailles ont ramené le nombre de délégués de Charlieu Belmont Communauté de 6 à 5. L'ensemble des 6 délégués sortants de Charlieu Belmont Communauté ont tous souhaité se représenter, chacun pour de bonnes raisons. M. Valorge indique qu'il a alors soumis la désignation des délégués au vote à bulletin secret du conseil communautaire qui a donc tranché.

M. Valorge insiste sur le fait que dans toute structure, les élus ne sont que de passage et que le SYMISOA doit continuer à bien fonctionner, en affirmant la cohésion de tous ses élus vis-à-vis des financeurs, des riverains, de la profession agricole, et plus largement de la population. Le rôle du président n'est pas toujours facile à assumer et il convient qu'il soit entouré par un bureau soudé et cohérent représentant les 4 collectivités membres. Il ajoute que le SYMISOA bénéficie d'un personnel de qualité qui a besoin d'être entouré et soutenu. Il informe les délégués de sa rencontre avec Mme Bignon, présidente de la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais, et de leur volonté commune d'être les garants du bon fonctionnement du syndicat, et d'une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant. Il souhaite que les présidents des 4 EPCI membres du SYMISOA soient invités une fois par an à un comité syndical, par exemple au moment du débat d'orientation budgétaire.

M. Lamarque, doyen d'âge, prend ensuite la parole pour aborder l'ordre du jour.

#### 1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 2 février 2017

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

***Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.***

## 2- Election du président

2 candidats se sont présentés : Mme Pascale MALHERBE et M. Michel LAMARQUE

Mme Malherbe prend la parole et indique qu'elle partage totalement la vision que vient d'exposer M. Valorge. Si elle est élue, elle souhaite s'inscrire dans la continuité du travail réalisé, et veut s'appuyer sur tous les élus du territoire. Elle insiste sur l'arrivée de la compétence GEMAPI qui va encore renforcer la nécessaire gestion à l'échelle du bassin versant.

M. Lamarque indique vouloir également s'inscrire dans la continuité du travail de l'équipe précédente et pour la cohésion du bassin versant.

**Le comité syndical a procédé à l'élection du président :**

1<sup>er</sup> tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	14
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages pour Mme Malherbe	6
Nombre de suffrages pour M. Lamarque	7

2<sup>ème</sup> tour :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	14
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages pour Mme Malherbe	6
Nombre de suffrages pour M. Lamarque	8

***M. Michel Lamarque ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (8 voix sur 14), il a été proclamé Président du SYMISOA et a été immédiatement installé.***

## 3- Détermination du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents

M. Lamarque propose 3 postes de vice-présidents, ce qui permettrait de former un bureau 'restreint', avec un représentant de chaque communauté de communes membre.

M. Lacroix et M. Ménichon approuvent cette proposition en soulignant la nécessité d'avoir un bureau efficace.

Mme Malherbe propose que les 2 villes de plus de 3500 habitants siègent également au bureau (Chauffailles et Charlieu).

Après discussion, la composition suivante du bureau est proposée : le président (M. Lamarque, représentant Charlieu Belmont Communauté) + 3 vice-présidents (représentants les 3 autres communautés de communes). Pour autant il est réaffirmé que chacun n'est pas là pour représenter seulement son territoire mais pour porter le projet collectif du syndicat.

***Le comité syndical approuve à 11 voix POUR et 3 voix CONTRE le choix de créer 3 postes de vice-présidents.***

L'élection des vice-présidents a ensuite lieu :

**Le comité syndical a procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président :**

2 candidats se sont présentés : Mme Marie Noële Arriat et M. Bernard Grisard

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	14
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages pour Mme Arriat	5
Nombre de suffrages pour M. Grisard	9

***M. Bernard Grisard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (9 voix sur 14), il a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président du SYMISOA et a été immédiatement installé.***

**Le comité syndical a procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président :**

1 candidat s'est présenté : M. Jacky Ménichon

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	14
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages pour M. Ménichon	13

***M. Jacky Ménichon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (13 voix sur 14), il a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président du SYMISOA et a été immédiatement installé.***

**Le comité syndical a procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président :**

1 candidat s'est présenté : M. Pierre Duriau

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	14
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages pour M. Duriau	14

***M. Pierre Duriau ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (14 voix sur 14), il a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président du SYMISOA et a été immédiatement installé.***

#### 4- Election de la Commission d'Appel d'Offres

Une seule liste s'est présentée :

- M. Michel LAMARQUE *titulaire*
- M. Bernard GRISARD *titulaire*
- M. Jacky MENICHON *titulaire*
- M. Pierre DURIAU *titulaire*
- Mme Marie-Noële ARRIAT *titulaire*
- M. René VALORGE *titulaire*
- M. Christian DAUBARD *suppléant*
- M. Joël PALLUET *suppléant*
- Mme Pascale MALHERBE *suppléant*
- M. Daniel MONTARDE *suppléant*
- M. Bernard CHERVIER *suppléant*

***La liste présentée pour la CAO a été élue à l'unanimité.***

#### 5- Délégations au président

Il est proposé de déléguer les attributions suivantes au président pour faciliter la gestion du syndicat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure non formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 15 000 €HT;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €;
- D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De passer des conventions avec les propriétaires riverains des cours d'eau du bassin versant et les propriétaires d'ouvrages en rivière pour la réalisation des opérations d'entretien et de travaux,

***Le comité syndical approuve à l'unanimité les délégations à attribuer au président.***

## 6- Compte administratif 2016 et affectation des résultats

Le compte administratif 2016 est parcouru en détail (cf document annexé au compte rendu).

Il laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	570 959,71	432 450,33
Recettes :	515 178,06	514 542,37
Résultat de l'exercice 2016 :	-55 781,65	82 092,04
Rappel du résultat de l'exercice 2015 :	208 515,23	-154 376,64
Part affectée à l'investissement 2016 :	-2 859,49	
<b>Résultat de clôture 2016</b>		
tenant compte du résultat 2015 :	<b>149 874,09</b>	<b>-72 284,60</b>
Reports en dépenses (RAR 2016) :		2 928,70
Reports en recettes (RAR 2016) :		264 920,85
Résultats de clôture réels :	149 874,09	189 707,55

***Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des présents.***

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Report en recettes de fonctionnement : 149 874,09€ au compte 002
- Report du déficit d'investissement : 72 284,60€ au compte 001

***Cette affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des présents.***

## 7- Budget 2017

La proposition budgétaire est présentée en détail aux délégués (cf. document annexé au compte rendu).

Elle s'établit globalement ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	855 427,46 euros	855 427,46 euros
Investissement	660 862,02 euros	660 862,02 euros
TOTAL	1 516 289,48 euros	1 516 289,48 euros

***Les délégués adoptent le budget 2017 à l'unanimité.***

## 8- Questions diverses

### ▪ Vol d'un véhicule Kangoo

- le vol a eu lieu en février (kangoo fourgonnette de 2010). Le véhicule n'a pas été retrouvé
- Indemnisation assurance : 4 294€
- Critères de remplacement :
  - Véhicule 5 places / coffre suffisant / 4\*4
  - crédit bail 60 mois avec valeur de rachat 1%
  - des devis ont été réalisés pour 2 modèles :

- 4\*4 Dacia Duster – 17950€TTC – 110CV (6CF) – vol coffre 1600l – 5l/100km
- 4\*4 Fiat Panda – 18 690€TTC – 95CV (5CF) – vol coffre 225l - 5l/100km

***Les délégués choisissent à l'unanimité le Dacia Duster 4\*4, en crédit bail sur 60 mois.***

- Convention SIEVS / travaux ruisseau des Barres à St Laurent

M. le président informe les délégués que le SIE de la Vallée du Sornin sollicite le SYMISOA pour des travaux de protection d'une canalisation d'eau potable mise en péril par une érosion de berge sur le ruisseau des Barres à St Laurent en Brionnais. Une convention est proposée afin de définir le périmètre de l'intervention du SYMISOA, ainsi que les modalités financières.

***Les délégués approuvent l'intervention du SYMISOA et autorisent le président à signer la convention avec le SIEVS.***

- Convention avec CBC pour le prêt du broyeur

M. le président informe les délégués que Charlieu Belmont Communauté, dans le cadre de sa démarche de mutualisation du matériel, propose au SYMISOA une convention pour le prêt d'un broyeur.

***Les délégués approuvent la mutualisation du matériel et autorisent le président à signer la convention avec Charlieu Belmont Communauté.***

- Cession de 2 débroussailleuses

Une délibération doit être prise pour autoriser la reprise de matériel (pour une valeur de 600€) dans le cadre du renouvellement de 2 débroussailleuses.

M. Palluet suggère l'acquisition de matériel électrique (aussi performant que le thermique et plus confortable à l'usage). Il indique qu'il en a équipé sa commune et que les agents en sont très satisfaits.

***Le Comité syndical accepte l'offre de reprise et autorisent le président à procéder à la cession du matériel.***

M. Lamarque interroge les délégués pour connaître les jours les plus favorables à la tenue des réunions : il est convenu dans la mesure du possible de prévoir les réunions le jeudi matin et d'alterner en fonction de la disponibilité des salles le lieu entre St Denis de Cabanne et Chaufaillès.

Une réunion de bureau (vice-présidents) est fixée au jeudi 6 avril à 8h30 à Charlieu (dans les locaux du syndicat : 50 route de St Denis).

Le prochain comité syndical est fixé au jeudi 11 mai à 10h (lieu à définir).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.*

Compte rendu affiché le :

30 MARS 2017



